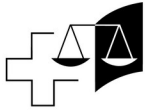


Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal



CH-1000 Lausanne 14
Dossier n° 211.2/11_2024

Lausanne, le 19 décembre 2024

Communiqué de presse du Tribunal fédéral

Élections de l'Assemblée fédérale du mercredi

Le Tribunal fédéral a suivi avec intérêt le processus d'élection des Présidences et Vice-présidences du Tribunal fédéral et du Tribunal administratif fédéral de mercredi et il remercie les Chambres fédérales d'avoir entériné les propositions adoptées en sessions plénières de ces deux tribunaux.

Il tient néanmoins à afficher son inquiétude de voir que l'éligibilité d'un membre du Tribunal administratif fédéral à la Vice-présidence soit remise en question par un groupe parlementaire en se fondant exclusivement sur les prises de position de cette juge dans le cadre de l'application du droit. Il tient à relever que décider de la mise en œuvre d'un mécanisme de coordination participe de manière essentielle à la création de la jurisprudence. Faire dépendre l'éligibilité d'un membre d'un tribunal de son éventuel rôle joué dans la décision de procéder ou non à une coordination constitue donc une ingérence inacceptable dans l'indépendance de la justice.

Contact : Peter Josi, Chargé des médias
Tél. +41 (0)21 318 91 53; Fax +41 (0)21 323 37 00
Courriel : presse@bger.ch